COMMUNE DE COARAZE



DEVIS **DESCRIPTIF** DES TRAVAUX POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE COARAZE

ROUTES COMMUNALES ET ZONES EN AGGLOMERATION

C.C.T.P. SIMPLIFIE

DESCRIPTIF DU MARCHE

Le présent marché a pour objet le débroussaillement des routes communales et des routes départementales en zones d'agglomération.

Particularités du Marché:

- Le présent marché est lancé pour un lot unique
- La conformité au CCTP est exigée, toutes différences devront faire l'objet d'une offre complémentaire proposée en variante.
- Les exigences techniques et fonctionnelles du présent document doivent être considérées comme le minimum à satisfaire

CONTEXTE DU CHANTIER

La commune de COARAZE dispose de plusieurs kilomètres de routes communales et de zones en agglomération comme décrit :

17/05/2022

Longueurs (en mètres):

- Route Départementale 15 en agglomération soit 1500 m (Panneau entrée et sortie d'agglomération)
- Avenue Théophile Gilli 330 m
- Route de la Chapelle Bleue 650 m
- Routes du Plan de Linéa :

du CD 15 pont de la Gravière aux Saussettes, place du Plan de Linéa : 3700 m.

- Route de la Baïsse : 820 m
- Route des Faïsses : 450 m
- Route du Jouncas (du CD 15 à la Gardiole) : 850 m
- Route du Prats (Saint Sébastien à l'entrée de la piste privée) : 250 m
- Du CD 15 à la « place du Calempaou », route du Calempaou inférieur : 820 m
- Route du Calempaou supérieur : 250 m
- Chemin du Moulinier : 420 m
- De la route du Calempaou inférieur à la station d'épuration : 150 m
- Montée des gîtes de l'Eusière : 150 m

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

La totalité des routes décrites ci-dessus devra faire l'objet d'un débroussaillement des rives et des contre-rives sur une hauteur de deux mètres, afin d'optimiser la visibilité des utilisateurs en supprimant la végétation qui empiète sur la route.

Les branches surplombantes seront à élaguer.

L'ensemble des déchets de végétaux sera évacué sur une plateforme communale dédiée au compostage.

Les éventuels gravats seront à ramasser et évacuer vers un stockage communal.

CONTRAINTES:

Le soumissionnaire s'engage à utiliser le matériel approprié.

Aucun produit chimique, polluant, ou autre ne sera autorisé.

Une signalétique sera mise en place avant chaque intervention.

18/05/2022

L'interruption de circulation ne pourra pas excéder 15 minutes.

MISES A DISPOSITIONS DE LA COMMUNE

La commune mettra à disposition du soumissionnaire un agent communal avec un camionbenne.

Ce dernier assurera l'évacuation des déchets de végétaux sur les plateformes dédiées. Il supervisera le chantier et aidera à la gestion de la circulation.

PLAGES D'INTERVENTIONS

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

CADRE ADMINISTRATIF

Les candidats devront fournir les documents nécessaires pour l'attribution de ce marché :

- Attestation d'assurance appropriée à ce type de chantier, couvrant l'intégralité des désagréments ou accidents pouvant subvenir ;
- Un document d'identification à jour ;
- Tous documents attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- La remise d'un BPU est souhaitable.

Une visite de ce chantier est possible. Elle sera organisée par prise de rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

Réponse au plus tard le 31 mai 2022

Mairie de Coaraze 6 Place du Portal 06390 COARZE tél. : 04 93 79 34 80 <u>secretariat.coaraze@outlook.com</u> www.coaraze.fr

18/05/2022